



Louise Morissette
asstsas

Des enfants ayant des besoins particuliers

Douleurs au dos, au cou ou aux épaules, fatigue physique et psychologique, voilà quelques difficultés exprimées par les services de garde qui reçoivent des enfants ayant des besoins particuliers, c'est-à-dire présentant des handicaps physiques ou intellectuels. On nous sollicite pour des conseils afin d'aider l'éducatrice en difficulté et éviter qu'elle ne s'absente du travail.

Une éducatrice à bout de souffle !

Observer, pendant quelques heures, les activités de l'éducatrice et de l'enfant présentant des incapacités physiques permet de constater un nombre impressionnant de soulèvements et de déplacements de l'enfant ainsi que l'absence d'équipements adaptés. On observe aussi des attentes parfois très élevées des parents et trop souvent des objectifs irréalistes pour l'éducatrice, sans parler de son sentiment d'isolement et de sa soi-disant incompétence pour mener à bien l'intégration de l'enfant.

Trop souvent, on constate aussi que l'enfant a été accueilli dans le groupe sans aucune rencontre préalable avec l'équipe de réadaptation, que l'éducatrice n'a reçu aucune formation sur les façons de déplacer l'enfant et

On travaille l'autonomie dans des petites choses pour valoriser l'enfant, pour lui faire connaître des succès.

que le plan d'intervention est peu connu ou n'a pas été discuté avec les parents, le personnel de réadaptation et le service de garde. L'éducatrice fait bien son possible, mais après quelques mois d'intégration elle se retrouve à bout de souffle et n'en peut plus.

Mettre en place un programme d'intégration

Au Centre de la petite enfance (CPE) Au Pays des Schtroumpfs, situé dans le Centre de réadaptation Marie-Enfant (CRME), l'intégration d'enfants ayant des besoins particuliers fait partie du quotidien depuis plus de 30 ans.



Coussin d'allaitement, moins cher et disponible en pharmacie, et coussin en U aident à maintenir l'enfant en position assise en sol.



DOSSIER



Pour Maya, un positionnement et un repose-pieds ont été ajoutés sur une petite chaise du CPE, ce qui lui procure une position stable pour jouer à la table. Deux rallonges fixées aux pattes de la chaise augmentent la stabilité.

La mise sur pied d'un programme d'intégration était prioritaire pour les membres fondateurs du CPE. Le programme a donc été élaboré en collaboration avec une équipe du CRME afin d'offrir une structure pouvant répondre aux besoins des enfants et du personnel.

Même si la politique du ministère de la Famille et des Aînés (MFA) prévoit un nombre maximal de neuf enfants ayant des besoins particuliers par installation, sans excéder 20 % des places au permis, il a été convenu, avec le MFA, que le CPE pourrait en accueillir entre 12 et 16 sur une capacité d'accueil de 80 enfants. Récemment, un comité de travail, formé d'éducatrices, de la responsable de l'intégration, de parents et du directeur du CPE, a révisé la politique d'intégration. En voici les principaux éléments.

Buts et objectifs de la politique d'intégration

Au Pays des Schtroumpfs, l'enfant ayant des besoins particuliers est, avant tout, un enfant. L'objectif du CPE est de l'intégrer dans un groupe d'âges où l'enfant va bien fonctionner. Il ne s'agit pas de lui prodiguer des traitements (physiothérapie, ergothérapie, etc.), ni de travailler individuellement avec cet enfant. L'objectif consiste plutôt à mettre en place les res-

sources afin qu'il développe au maximum son potentiel et son autonomie.

Pour Sonia, éducatrice ayant plus de 25 ans d'expérience en intégration : « C'est facile de tomber dans le panneau du travail un à un avec cet enfant, mais ce n'est pas ce dont il a besoin. Au CPE, on évite la surprotection. On travaille l'autonomie dans des petites choses pour valoriser l'enfant, pour lui faire connaître des succès ».

L'intégration permet de sensibiliser les autres enfants à la réalité de celui qui est en intégration et de développer une ouverture aux différences de chacun. L'éducatrice adapte le matériel et les activités afin que l'enfant s'amuse, découvre et expérimente. Il peut alors vivre des réussites et, ainsi, développer son estime de soi.

Le CPE vise aussi à procurer un ressourcement aux parents et à leur permettre des échanges sur la vie de leur enfant, en partageant les réussites et les difficultés tout au long de son passage au CPE. « Il faut tenter d'organiser une nouvelle rencontre entre le parent et l'enfant pour que le parent voit son petit autrement, comme un enfant et non comme un handicapé. »

Tous participent à l'intégration

L'implication de toute l'équipe du CPE et du centre de réadaptation est aussi un élément clé de l'intégration. Le nombre d'enfants en intégration a permis au CPE Au Pays des



Selon l'espace dans le local et le temps disponible, l'éducatrice peut installer l'enfant avec une planche à station debout, environ 30 minutes, à quelques reprises dans la semaine. Cet équipement appartient à l'enfant et est payé par la Régie de l'assurance-maladie du Québec.

Schtroumpfs, d'utiliser l'allocation (**encadré 1**) du MFA pour engager une responsable de l'intégration à temps plein et une éducatrice en soutien à l'intégration. Ces personnes travaillent en collaboration avec les éducatrices responsables des enfants et la direction.

LA RESPONSABLE DE L'INTÉGRATION

Elle coordonne les différentes tâches reliées à l'intégration et assure le lien avec les parents, les enfants, les éducatrices responsables des groupes et le personnel de réadaptation. Cette ressource assiste le personnel tout au long de la démarche d'intégration. Au besoin, elle organise des rencontres avec le personnel de réadaptation. Elle assure aussi la coordination avec le MFA et planifie les besoins en ressources humaines et matérielles.

L'ÉDUCATRICE RESPONSABLE DE L'ENFANT

Elle entretient des liens privilégiés avec l'enfant et les parents, devenant ainsi l'agent principal de l'intégration. Elle participe à l'élaboration du plan d'intervention, en applique les objectifs et l'évalue. Elle soutient l'enfant dans ses contacts avec les autres, prépare les activités et le stimule à exploiter tout son potentiel.

LE SOUTIEN À L'INTÉGRATION

Cette personne joue un rôle de soutien à l'enfant dans le but de l'aider à maximiser son potentiel. Cependant, elle n'intervient pas strictement auprès de l'enfant. Elle offre un soutien actif au groupe et participe aux tâches

Une bonne communication est essentielle entre les parents, les intervenants du CPE et l'équipe de réadaptation.

quotidiennes ou éducatives. Une bonne communication et une grande complicité doivent exister entre elle et l'éducatrice du groupe.

Une mise à jour des dossiers d'intégration est effectuée chaque mois par la responsable



Grâce à sa marchette, Maya se déplace dans le local et peut aussi se laver les mains seule au lavabo. Une rallonge en tissu sur la marchette permet à l'éducatrice d'aider Maya à se diriger dans le corridor.

1. ALLOCATION DU MFA CONCERNANT L'INTÉGRATION DES ENFANTS HANDICAPÉS DANS UN SERVICE DE GARDE

❖ **Gestion du dossier, équipements et aménagement** : montant non récurrent de 2 200 \$, année 2007-2008, pour financer les frais de gestion du dossier, les équipements ou l'aménagement nécessaires à l'intégration de l'enfant. Les dépenses pour les équipements ou l'aménagement (recommandés par des professionnels) doivent être échelonnées sur toute la durée prévisible de la fréquentation de l'enfant au service de garde.

❖ **Fonctionnement** : montant récurrent de 35,25 \$ par jour, année 2007-2008, pour financer les frais supplémentaires reliés au fonctionnement et au suivi du plan d'intégration. Au Pays des Schtroumpfs, ce montant est utilisé pour l'ajout de personnel (responsables de l'intégration et du soutien à l'intégration) et pour les activités de suivi du plan d'intégration (rencontres du personnel, de l'équipe de réadaptation, etc.).

Toute demande de subvention, pour l'achat ou la modification d'équipements pouvant suppléer aux limitations fonctionnelles de l'enfant handicapé, doit être recommandée par un professionnel.

Le rôle de l'éducatrice n'est pas de faire de la réadaptation auprès de l'enfant.

de l'intégration et celle du soutien à l'intégration. Ces personnes et la direction se rencontrent aux deux mois pour suivre les plans d'intervention des enfants et s'assurer de la bonne répartition de la présence du soutien à l'intégration. Elles élaborent aussi des plans de dépistage d'enfants ayant certaines difficultés. Sur demande, elles participent à des formations.

Admission des enfants

Au Pays des Schtroumpfs, il existe une liste d'attente spécifique pour les enfants ayant des besoins particuliers (**encadré 2**). Lorsque les parents complètent une demande d'admission, des informations générales sont recueillies sur le fonctionnement et les besoins de l'enfant. De plus, ils signent un formulaire autorisant le CPE à recevoir les rapports des professionnels.

Lorsqu'une place est disponible, le comité



La chaise *Tripp Trapp* grandit avec l'enfant puisque le siège et le repose-pieds s'ajustent. Un positionnement coussiné avec des appuis latéraux, une ceinture de sécurité pour maintenir le corps et un guide avec velcro pour maintenir les pieds, de même que des roulettes, peuvent y être fixés.

d'admission, formé des responsable de l'intégration, du soutien à l'intégration et de la direction du CPE, analyse alors la demande. Une séance d'observation est organisée avec l'enfant, ses parents et un ou des thérapeutes qui le connaissent. La responsable de l'intégration, celle du soutien à l'intégration et l'éducatrice responsable de l'enfant (si le groupe d'accueil est déterminé) y assistent. Les membres du comité d'admission et les parents complètent et signent alors le plan d'intégration du MFA. Le comité d'admission fait ensuite la recommandation au conseil d'administration pour admettre l'enfant ou non.

Accueil de l'enfant au CPE

Avant l'entrée de l'enfant au CPE, une rencontre de l'équipe d'intégration, incluant l'éducatrice du groupe, est planifiée avec les parents et l'enfant afin d'analyser les informations du dossier d'admission et d'identifier les ressources humaines et matérielles nécessaires. La responsable de l'intégration fait rapidement les démarches nécessaires telles que l'achat d'équipements pour que l'enfant et l'éducatrice aient le soutien requis dès le premier jour.

Pour mieux connaître les capacités et les besoins de l'enfant ainsi que les principaux objectifs de réadaptation, l'éducatrice et la responsable du soutien à l'intégration assis-



Pour un enfant qui a de la difficulté à circuler debout, ce siège lui permet de se déplacer à l'intérieur et même dehors.



DOSSIER



Ce petit banc sur roulettes permet à l'éducatrice de conserver une bonne posture assise, par exemple pour soutenir Maya lors d'une activité debout avec tout le groupe, comme la danse.

tent à des traitements en physiothérapie, en ergothérapie ou en orthophonie. L'intégration s'effectue progressivement, sur une semaine environ, et le fonctionnement général de l'enfant est vérifié afin d'ajuster les services et les équipements le plus rapidement possible.

Suivi de l'intégration

Une bonne communication est essentielle entre les parents, les intervenants du CPE et l'équipe de réadaptation. Cela permet d'ajuster les interventions afin de maximiser le potentiel de l'enfant et de lui faire vivre des réussites dans un cadre harmonieux pour tout le monde. L'éducatrice complète quotidiennement le journal de bord de l'enfant afin que les parents soient bien informés. Au besoin, une rencontre est planifiée avec les parents.

Lorsque l'enfant change de groupe, la nouvelle éducatrice, les parents et l'équipe d'intégration se rencontrent de nouveau pour compléter et signer le document d'évaluation annuelle du MFA et déterminer les objectifs pour la nouvelle année. Ensuite, des rencontres mensuelles permettent à toute l'équipe et à l'éducatrice de suivre le plan d'intervention, de l'ajuster au besoin et de préparer des rapports d'observation. Si des difficultés surviennent, l'équipe rencontre les parents pour trouver des solutions. Il peut aussi arriver que le CPE mette fin à l'intégration ; le dossier sera alors soumis au conseil d'administration.

À l'arrivée d'un nouvel enfant au CPE, son dossier est présenté en réunion afin que tout le personnel soit informé du plan d'intégration. Il en va de même lorsque les enfants changent de groupe, généralement en septembre, afin d'assurer une continuité d'une année à l'autre.

Collaboration avec les professionnels de la réadaptation

Une collaboration étroite entre le personnel du centre de réadaptation et le service de garde aide beaucoup lors de l'intégration d'un enfant ayant des besoins particuliers. Le CRME reçoit aussi des enfants intégrés dans d'autres CPE. Les professionnels de la réadaptation offrent une aide téléphonique et visitent aussi les CPE pour les conseiller sur le choix des équipements. En examinant les lieux physiques,

2. PLAN D'INTÉGRATION

L'élaboration du plan d'intégration vise à identifier, de la façon la plus objective possible, les besoins réels de l'enfant en fonction des activités du service de garde, de l'aménagement des lieux et de la disponibilité des équipements. Ce plan comprend quatre parties :

- ❖ renseignements généraux ;
- ❖ évaluation du fonctionnement de l'enfant ;
- ❖ évaluation des besoins particuliers de l'enfant et les moyens envisagés pour y répondre ;
- ❖ identification des besoins du service de garde pour répondre aux besoins de l'enfant.



Lorsqu'elle éprouve certaines difficultés, l'éducatrice doit en parler avec la direction et ses collègues. Ensemble, ils doivent trouver des solutions.

les équipements et le matériel existant dans le local, les thérapeutes peuvent alors adapter des équipements existants pour qu'ils répondent aux besoins de l'enfant.

Au Pays des Schtroumpfs, cette collaboration est simplifiée puisque le CPE est localisé dans le CRME. Il est donc facile de prendre quelques minutes pour rencontrer la physiothérapeute, l'ergothérapeute ou l'orthophoniste. Ces professionnels de la réadaptation sont en mesure de conseiller les éducatrices sur des façons d'utiliser les équipements et d'y installer les enfants, le temps d'utilisation et aussi sur les activités à réaliser avec ces enfants. Aussi, ils savent très bien que le budget d'équipements est limité et qu'il faut les prévoir pour toute la durée du séjour de l'enfant en CPE. Les photos présentent quelques-uns de ces équipements adaptés.

Le rôle de l'éducatrice n'est pas de faire de la réadaptation auprès de l'enfant, mais de s'assurer, par exemple, que les orthèses soient bien installées et ne risquent pas de le blesser ou de lui nuire, que le positionnement assis est adéquat. Par contre, les thérapeutes sont bien conscients que l'éducatrice doit partager son temps avec sept autres enfants ou plus dans le groupe. Discuter avec l'éducatrice permet d'adapter le plan d'intervention en tenant compte des possibilités.

Un programme d'intégration ne règle pas tout

Malgré la présence d'une personne en soutien à l'intégration environ une demi-journée par semaine et parfois de l'aide au repas, il demeure que la tâche est lourde. Lorsqu'elle éprouve certaines difficultés, l'éducatrice doit en parler avec la direction et ses collègues. Ensemble, elles doivent trouver des solutions.

Même si l'éducatrice connaît les méthodes de travail pour se protéger le dos, les déplacements et les soulèvements fréquents d'un enfant handicapé demeurent exigeants. De plus, tous les enfants veulent être câlinés. Afin de limiter les efforts physiques, l'éducatrice caresse l'enfant ou le console pendant qu'il est installé dans sa chaise. Autrement, elle profite des transferts d'un équipement à l'autre pour le cajoler. C'est aussi une partie valorisante du travail d'éducatrice !

Merci à toute l'équipe du CPE et au personnel de réadaptation du CRME de leur participation à ce dossier.

NDLR. L'organisme « J'me fais une place en garderie », est une corporation à but non lucratif qui offre du soutien aux familles pour trouver un service de garde pour l'enfant 0-5 ans ayant une déficience motrice. Il vise aussi à faciliter l'intégration des enfants et à soutenir le personnel des services de garde. Ce service est disponible uniquement sur l'île de Montréal (tél. : 514 593-5135 - www.inclusion.servicedegarde.com).



Ce type de siège permet aussi de bien positionner l'enfant.